



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du : 02 mars 2026

N° de délibération :

D26.012

Date de la convocation :

19 février 2026

Secrétaire de séance :

M. PORTELA Roland

Membres présents :

M. ROUVIER COROUGE
Philippe
M. BONNEAU Gérard
M. VALLESPI Joachim
M. FOURNIER Jean-Marie
M. PORTELA Roland

Procurations :

Mme GRAILLON Mandy
à M. PORTELA Roland

Membres absents :

M. CHAUDON Nelson
M. LEVESQUE Frédéric

VOTE

Pour	Contre	Abst°
6		

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telercours.fr

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Syndical réuni en séance plénière,

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Roland PORTELA

Compte tenu des mouvements de personnels réalisés en 2024 et 2025, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- Modifie le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après :

LIBELLE	CATEGORIE	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
EMPLOI FONCTIONNEL			
Directrice générale des services	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché territorial	A	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	0	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	0	0
Rédacteur territorial	B	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	0
Adjoint administratif	C	2	2
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien territorial	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	0	0
Agent de maîtrise	C	4	4
Adjoint technique principal 2ème classe	C	0	0
Adjoint technique	C	3	3
TOTAL	A	2	1
TOTAL	B	2	1
TOTAL	C	10	10
TOTAL TOUTES CATEGORIES		14	12

AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres.

Pour expédition certifiée conforme

Le Président
Philippe ROUVIER COROUGE